

<https://circ-maromme.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article330>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

IEN Circonscription  
Maromme

# #9ème édition REGLEMENT DU CONCOURS « NON AU HARCELEMENT 2021-2022 »

- PEDAGOGIE - Climat scolaire - Prévention des violences -



Date de mise en ligne : dimanche 21 novembre 2021

---

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

---

Suite au courriel reçu dans les écoles le 18 novembre, retrouvez ci dessous les détails de ce prix :

Il offre des temps de réflexion et de travail pour débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyber-harcèlement, afin de mieux en cerner les causes et les enjeux, et ainsi, prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

Cette action collective, qui passe par une sensibilisation de la communauté éducative, une plus grande implication des témoins et une responsabilisation des auteurs, crée les conditions d'un cadre apaisé, sécurisé et respectueux des élèves, des personnels et des usagers de l'Ecole.

Cette dynamique de prévention, pensée et décrite dans les plans de prévention des violences de l'école et de l'établissement, doit s'inscrire dans une démarche plus globale d'amélioration du climat scolaire.

Tous les projets doivent parvenir au format numérique avant **le 4 février 2022** à l'adresse :

[prix-nah@ac-normandie.fr](mailto:prix-nah@ac-normandie.fr)

et être accompagnés des documents suivants :

 **Annexes : fiche pédagogique et plan de prévention**



 **Formulaire de cession des droits d'auteur et d'image (pour chaque élève et adulte participant)**



 **Tableau structure**



Le bulletin d'inscription est à renvoyer à l'adresse [prix-nah@ac-normandie.fr](mailto:prix-nah@ac-normandie.fr) dans les meilleurs délais.

Les projets primés dans ces rubriques recevront un chèque de **2000 euros** de notre partenaire MAE pour financer le projet de prévention de leur établissement ou structure.